

L'expertise végétale pour la santé de l'environnement et des Hommes

Pourquoi se former avec FREDON Grand Est?



Une équipe administrative à votre écoute, disponible et qui vous accompagne dans vos démarches.



99.5%* de nos clients recommanderaient nos formations et les apprécient pour :





* chiffres issus des questionnaires de satisfaction 2023.

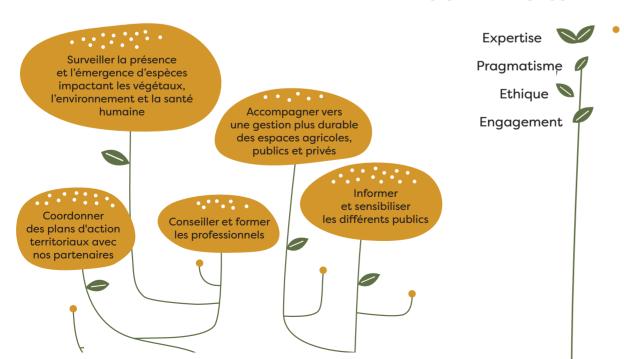
En 2023, 449 stagiaires ont choisi notre organisme pour se former.

Qui sommes-nous?

FREDON Grand Est est une organisation et un réseau d'expertise unique en région, qui mène des actions collectives en santé des végétaux, santé publique et protection de l'environnement.

NOS MISSIONS

NOS VALEURS



3	Généralités	4
	• Certiphyto	
	Conseil	10
	Vente	14
	DESA	18
	DNSA	22
	Opérateur	26
	Journée de préparation au test tous publics	30
	Certibiocide	
	Nuisibles	32
	Désinfectants	34
	Autres produits	36
Œ)	Bulletin d'inscription	38



La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION

VOTRE CONTACT

Pôle formation

formation@fredon-grandest.fr 03.26.77.36.70

Comment obtenir le Certiphyto?

Le **Certificat Individuel produits phytosanitaires** ou **Certiphyto** est un document officiel et nominatif qui atteste l'acquisition de connaissances nécessaires pour conseiller, utiliser, ou vendre des produits phytosanitaires.

FREDON Grand Est vous propose deux modalités d'accès au Certiphyto :



Par test informatique

Le test se passe dans notre salle informatique.

Le (la) candidat(e) dispose d'une heure afin de répondre aux 20 ou 30 questions. Les résultats sont connus dès les minutes qui suivent le test.

- Si le(la) candidat(e) obtient le nombre de bonnes réponses requises pour sa catégorie, il pourra faire sa demande de Certiphyto
- En cas d'échec, il est obligatoire de passer par la voie de la formation en présentiel.



Par formation en présentiel

La formation est assurée par un formateur qualifié afin d'aborder les différents modules obligatoires :

- Réglementation et sécurité environnementale
- Prévention des risques pour la santé
- Techniques alternatives aux traitements phytosanitaires

Pour les formations initiales, le(la) candidat(e) doit valider l'obtention de son Certiphyto par la réussite d'un test informatique. Pour les formations de renouvellement, aucun test n'est requis.

Quel score pour obtenir mon certificat?

Selon la catégorie de certificat, un certain nombre de bonnes réponses est attendu :

Conseil: 30 questions – 25 bonnes réponses
 Vente: 30 questions – 20 bonnes réponses

DESA: 30 questions – 20 bonnes réponses

DNSA: 30 questions – 15 bonnes réponses

Opérateur : 20 questions – 12 bonnes réponses

Quel Certiphyto pour quel public?

Le Certiphyto et le Certibiocide sont deux Certificats qui sont associés à des activités professionnelles. Selon le métier exercé, vous pouvez vous inscrire dans l'une ou l'autre des catégories :

Nom de la formation	Exemples de métiers exercés	OBJECTIFS DE LA FORMATION	
CertiPhyto Conseil	Conseillers agricoles, technico- commerciaux dans des magasins de vente de produits phytopharmaceutiques, ingénieurs en institut technique	Permet le conseil à des agriculteurs, ou autre professionnel sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques	
CertiPhyto Vente	Vendeurs pour les professionnels ou les particuliers, chefs de silos	Permet de dispenser les bonnes pratiques sur l'utilisation des produits mais aussi la règlementation aux clients	
CertiPhyto DESA (Décideur en Entreprise Soumise à Agrément)	Paysagistes ou agriculteurs faisant de la prestation de service	Permet d'appliquer les bonnes pratiques mais aussi de les dispenser au sein d'une équipe	
CertiPhyto DNSA (Décideur en entreprise Non Soumise à Agrément)	Agriculteur ou agent de collectivité achetant des produits phytosanitaires pour un usage professionnel. Cette personne a également la fonction de prise de décision (choix des produits, décision de déclencher un traitement) et de réalisation des traitements	Permet d'appliquer les bonnes pratiques mais aussi de les dispenser au sein d'une équipe	
CertiPhyto Opérateur	Ouvrier agricole ou agent de collectivité ou ouvrier paysagiste utilisant des produits phytosanitaires pour un usage professionnel. Cette personne n'a en revanche pas de fonction de décision	Permet d'appliquer les bonnes pratiques	



Equivalences entre Certiphyto

Etre titulaire de certains Certiphyto permet d'accéder à d'autres catégories, par équivalence direct ou à la suite d'une formation complémentaire :

		JE POSSÈDE LE CERTIPHYTO:				
		Opérateur	DNSA	DESA	Vente	Conseil
	Opérateur					
ЕКТІРНУТО	DNSA				+ 7 h de formation	
JE PEUX OBTENIR LE CERTIPHYTO	DESA		+ 7 h de formation		+ 7 h de formation	
Je PEUX o	Vente		+ 14 h de formation	+ 7 h de formation		
	Conseil					

Aucune démarche à faire, les autres certificats sont obtenus par défaut.
Une formation complémentaire est nécessaire pour obtenir le certificat
Il n'est pas possible d'obtenir le certificat par équivalence.

Comment obtenir le Certibiocide?

Le Certibiocide est un document officiel et nominatif qui atteste l'acquisition de connaissances nécessaires pour utiliser, vendre ou acheter de manière durable et raisonnée des produits biocides dans le cadre d'une activité professionnelle.

Le certibiocide s'obtient et se renouvelle par la participation d'une formation en présentiel.

La formation est assurée par un formateur qualifié afin d'aborder les différents modules obligatoires :

- Réglementation
- Connaissances des nuisibles concernés, le diagnostic et les techniques de lutte
- Prévention des risques pour la santé
- Prévention des risques pour l'environnement

Après chaque formation, initial ou renouvellement, le certificat est obtenu par la réussite d'un test.

Quel score pour obtenir mon certificat??

- Certibiocide Nuisibles (TP14, 18, 20): 30 questions 20 bonnes réponses
- **Certibiocide Désinfectants** (TP2, 3, 4): 30 questions 20 bonnes réponses
- Certibiocide Autres produits (TP8, 15, 21): 30 questions 20 bonnes réponses



Quel Certibiocide pour quel public?

Il existe 3 certifications Certibiocide en fonction de l'utilisation des produits biocides

- Certibiocide nuisibles (TP14, 18, 20);
- Certibiocide désinfectants (TP2, 3, 4);
- Certibiocide autres produits (TP8, 15, 21).

Vous utilisez des produits	TP2	TP3	TP4	TP14	TP18	TP20	TP8	TP15	TP21
	Désinfectants et produits algicides non appliqués directement sur l'Homme et les animaux	Biocides destinés à l'hygiène vétérinaire	Désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et l'alimentation animale	Rodenticides : lutte contre les rongeurs	Insecticides et acaricides: lutte contre les arthropodes (punaises de lit, frelon asiatique)	Lutte contre les autres vertébrés (taupes, serpents)	Protection du bois (insectes xylophages comme les termites)	Avicides: lutte contre les oiseaux (pigeons)	Antisalissures y compris algicides et molluscicides pour la protection des bateaux ou matériels d'aquaculture ou autres installations utilisées en milieu aquatique
Vous êtes									
Vous occupez une fonction d'encadrant pour l'utilisation des produits biocides				Non nécessaire		Non nécessaire			
Vous mettez en vente, vendez ou distribuez à titre gratuit ou non des produits biocides aux utilisateurs	Formation CERTIBIOCIDE DÉSINFECTANTS Durée: 7h (en initial et en renouvellement) En cas d'échec au test: formation de 2h supplémentaire pour obtenir le certificat Non nécessaire						2 cas de	figure :	
ACQUÉREUR Vous choisissez d'acquérir des produits biocides ou vous donnez l'ordre d'en acquérir			Durée: 21h (en initial et en renouvellement) En cas d'échec au test: formation de 7h supplémentaire pour obtenir le certificat		1. Si vous possédez déjà un CERTIBIOCIDE NUISIBLES: Vous pouvez utiliser ces produits sans formation complémentaire 2. Sinon vous devez passer la formation CERTIBIOCIDE « AUTRES PRODUITS » Durée: 7h (en initial et en renouvellement) En cas d'échec au test: formation de 2h supplémentaire pour obtenir le certificat				
Vous utilisez des produits biocides pour votre activité professionnelle (opérateur, technicien, employeur et indépendant)									



Formation initiale au Certiphyto Conseil

Certificat individuel pour le conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Le certificat individuel pour l'activité « **Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques** » est une formation règlementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 29 août 2016, et les modalités par la note de service du 29 octobre 2019.



OBJECTIFS

- Comprendre la règlementation qui encadre les produits phytopharmaceutiques et ses enjeux pour mieux la respecter
- Identifier et évaluer les risques liés aux produits et connaître les pratiques visant à les minimiser
- Définir une stratégie en lien avec la réduction des produits et l'utilisation de techniques alternatives



CONTENL

SÉQUENCE 1: RÈGLEMENTATION ET ENVIRONNEMENT

- Règlementation Française et européenne
- Savoir ce qu'est un produit phytosanitaire
- Connaître les règles de transport, de stockage et de gestion des déchets
- Savoir chercher les informations sur les produits
- Connaître la responsabilité professionnelle en matière de produits phytosanitaires et les démarches liées à l'agrément d'entreprise
- Décrire les différents types de pollutions et leurs impacts
- Mettre en place des pratiques visant à limiter la dispersion des produits dans l'environnement

SÉQUENCE 2 : SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Identifier les dangers liés aux différents produits
- Identifier les facteurs favorisant la pénétration des produits et mettre en place des stratégies limitant l'exposition
- Conseiller sur le choix des différents équipements de protection individuels
- Agir face à une intoxication liée aux produits

SÉQUENCE 3: TECHNIQUES ALTERNATIVES

- Comparer l'utilisation de produit phytopharmaceutiques et l'utilisation de techniques alternatives
- Mettre en place des stratégies globales de gestion pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques



Durée:

4 jours soit 28 heures



Tarif:

Nous consulter



Pour qui?

Toute personne faisant du conseil dans le cadre de l'utilisation de produits

phytopharmaceutiques



Evaluation:

Test informatique validant:
30 questions, 25 bonnes
réponses minimum pour
avoir son Certiphyto



Prérequis:

Savoir lire le français et utiliser l'outil informatique.

Taux de réussite : 100%*

Années 2021-2023

*En cas d'échec au test, une formation supplémentaire peut vous être proposée

DC - DCCCCC

ertificateur : Ministère de Pariculture et de la seuverain

Date d'enregistrement : 01/01/2022

<<



MÉTHODES MOBILISÉES —

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques



DÉBOUCHÉS _____

- Conseil stratégique et spécifique à l'utilisation des produits phytosanitaires
- Institut technique, etc.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS ———

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail: formation@fredon-grandest.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.70
- Via le site moncompteformation.fr



Accessibilité -

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)

Nos équipes sont à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

Nos clients en parlent

Alain A. - Décembre 2022

Grand professionnalisme du formateur.







Formation renouvellement au Certiphyto Conseil

Certificat individuel pour le conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Le certificat individuel pour l'activité « **Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques** » est une formation règlementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 29 août 2016, et les modalités par la note de service du 29 octobre 2019.



OBJECTIFS

- Comprendre la règlementation qui encadre les produits phytopharmaceutiques et ses enjeux pour mieux la respecter
- Identifier et évaluer les risques liés aux produits et connaître les pratiques visant à les minimiser
- Définir une stratégie en lien avec la réduction des produits et l'utilisation de techniques alternatives



SÉQUENCE 1: RÈGLEMENTATION ET ENVIRONNEMENT

- Règlementation Française et européenne
- Savoir ce qu'est un produit phytosanitaire
- Connaître les règles de transport, de stockage et de gestion des déchets
- Savoir chercher les informations sur les produits
- Connaître la responsabilité professionnelle en matière de produits phytosanitaires et les démarches liées à l'agrément d'entreprise
- Décrire les différents types de pollutions et leurs impacts
- Mettre en place des pratiques visant à limiter la dispersion des produits dans l'environnement

SÉQUENCE 2 : SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Identifier les dangers liés aux différents produits
- Identifier les facteurs favorisant la pénétration des produits et mettre en place des stratégies limitant l'exposition
- Conseiller sur le choix des différents équipements de protection individuels
- Agir face à une intoxication liée aux produits

SÉQUENCE 3: TECHNIQUES ALTERNATIVES

- · Comparer l'utilisation de produit phytopharmaceutiques et l'utilisation de techniques alternatives
- Mettre en place des stratégies globales de gestion pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques



Durée:

2 jours soit 14 heures



Tarif:

Nous consulter



Pour qui?

Toute personne faisant du conseil dans le cadre de l'utilisation de produits

phytopharmaceutiques



Evaluation:

Evaluation des acquis tout au long de la formation



Prérequis:

Avoir un certiphyto conseil en cours de validité dont la date expire dans 3 à 6 mois.

Savoir lire le français et utiliser l'outil informatique.

Formation validée par le présentiel uniquement

0% d'abandon

Année 2021-2023

Code RS : RS5656 Certificateur : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire Date d'enregistrement : 01/01/2022



MÉTHODES MOBILISÉES -

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques



DÉBOUCHÉS -

- Conseil stratégique et spécifique à l'utilisation des produits phytosanitaires
- Institut technique, etc.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS ——

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail: formation@fredon-grandest.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.70
- Via le site moncompteformation.fr



Accessibilité -

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)

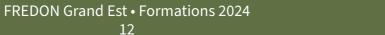
Nos équipes sont à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

Nos clients en parlent

Yvette C. - Novembre 2022

J'ai apprécié les échanges très insctructifs.





<<



Formation initiale au Certiphyto Vente

Certificat individuel pour la vente de produits phytopharmaceutiques

Le certificat individuel pour l'activité « Mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques » est une formation règlementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 29 août 2016, et les modalités par la note de service du 29 octobre 2019.



OBJECTIFS

- Actualiser ses connaissances de la règlementation qui encadre l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Identifier et évaluer les risques liés aux produit
- Définir une stratégie en lien avec la réduction des produits et l'utilisation de techniques alternatives



SÉQUENCE 1: RÈGLEMENTATION ET ENVIRONNEMENT

- Règlementation Française et européenne
- Savoir ce qu'est un produit phytosanitaire
- Connaître les règles de transport, de stockage et de gestion des déchets
- Savoir chercher les informations sur les produits
- Connaître la responsabilité professionnelle en matière de produits phytosanitaires et les démarches liées à l'agrément d'entreprise
- Décrire les différents types de pollutions et leurs impacts
- Mettre en place des pratiques visant à limiter la dispersion des produits dans l'environnement

SÉQUENCE 2 : SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Identifier les dangers liés aux différents produits
- Identifier les facteurs favorisant la pénétration des produits et mettre en place des stratégies limitant l'exposition
- Conseiller sur le choix des différents équipements de protection individuels
- Agir face à une intoxication liée aux produits

SÉQUENCE 3: TECHNIQUES ALTERNATIVES

- Comparer l'utilisation de produit phytopharmaceutiques e ll'utilisation de techniques alternatives
- Expliquer les stratégies globales de gestion pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques



Durée:

3 jours soit 21 heures



Tarif:

Nous consulter



Pour qui?

Toute personne qui vend des produits phytopharmaceutiques aux particuliers ou aux professionnels



Evaluation:

Test informatique validant:
30 questions, 20 bonnes
réponses minimum pour
avoir son Certiphyto



Prérequis:

Savoir lire le français et utiliser l'outil informatique.

Taux de réussite :

97%*

Années 2021-2023

*En cas d'échec au test, une formation supplémentaire peut vous être proposée

Code RS : RS5654 Certificateur : Ministère de 'agriculture et de la souveraineté alimentaire Date d'enregistrement : 01/01/202.



MÉTHODES MOBILISÉES ————

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques



DÉBOUCHÉS _____

Vendeur dans un magasin ou coopérative vendant des produits phytopharmaceutiques



Modalités et délais d'accès ———

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail: formation@fredon-grandest.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.70
- Via le site moncompteformation.fr



Accessibilité —

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)

Nos équipes sont à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

Nos clients en parlent

Isabelle B. - Novembre 2022



Formation dynamique, avec des photos, exemples et échanges avec les intervenants.

15





Formation renouvellement au Certiphyto Vente

Certificat individuel pour la vente de produits phytopharmaceutiques

Le certificat individuel pour l'activité « Mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques » est une formation règlementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 29 août 2016, et les modalités par la note de service du 29 octobre 2019.



OBJECTIFS

- Actualiser ses connaissances de la règlementation qui encadre l'utilisation des produits phytopharma-ceutiques
- Identifier et évaluer les risques liés aux produit
- Définir une stratégie en lien avec la réduction des produits et l'utilisation de techniques alternatives



SÉQUENCE 1: RÈGLEMENTATION ET ENVIRONNEMENT

- Règlementation Française et européenne
- Savoir ce qu'est un produit phytosanitaire
- Connaître les règles de transport, de stockage et de gestion des déchets
- Savoir chercher les informations sur les produits
- Connaître la responsabilité professionnelle en matière de produits phytosanitaires et les démarches liées à l'agrément d'entreprise
- Décrire les différents types de pollutions et leurs impacts
- Mettre en place des pratiques visant à limiter la dispersion des produits dans l'environnement

SÉQUENCE 2 : SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Identifier les dangers liés aux différents produits
- Identifier les facteurs favorisant la pénétration des produits et mettre en place des stratégies limitant l'exposition
- Conseiller sur le choix des différents équipements de protection individuels
- Agir face à une intoxication liée aux produits

SÉQUENCE 3 : TECHNIQUES ALTERNATIVES

- Comparer l'utilisation de produit phytopharmaceutiques e ll'utilisation de techniques alternatives
- Expliquer les stratégies globales de gestion pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques



Durée:

1 jour soit 7 heures



Tarif:

Nous consulter



Pour qui?

Toute personne qui vend des produits phytopharmaceutiques aux particuliers ou aux professionnels



Evaluation:

Evaluation des acquis tout au long de la formation



Prérequis:

Avoir un certiphyto vente en cours de validité dont la date expire dans 3 à 6 mois.

Savoir lire le français et utiliser l'outil informatique.

Formation validée par le présentiel uniquement

0% d'abandon

Années 2021-2023

Code RS : RS5654 Certificateur : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire Date d'enregistrement : 01/01/202.

<<



MÉTHODES MOBILISÉES —

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques



DÉBOUCHÉS -

Vendeur dans un magasin ou coopérative vendant des produits phytopharmaceutiques



Modalités et délais d'accès ———

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail : formation@fredon-grandest.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.70
- Via le site moncompteformation.fr



Accessibilité ———

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)

Nos équipes sont à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

Nos clients en parlent

Johan P. - Juin 2022

Formateur intéressant et ouvert à la discussion.





Formation initiale au Certiphyto DESA

Certificat individuel pour l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Le certificat individuel pour l'activité « **Utilisation des produits phytopharmaceutiques catégorie Décideur en entreprise soumise à agrément** » est une formation règlementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 29 août 2016, et les modalités par la note de service du 29 octobre 2019.



OBJECTIFS

- Expliquer la règlementation qui encadre les produits phytopharmaceutiques et ses enjeux pour mieux la respecter
- Identifier et évaluer les risques liés aux produits
- Définir une stratégie en lien avec la réduction des produits et l'utilisation de techniques alternatives



CONTENU

SÉQUENCE 1: RÈGLEMENTATION ET ENVIRONNEMENT

- Règlementation Française et européenne
- Savoir ce qu'est un produit phytosanitaire
- Connaître les règles de transport, de stockage et de gestion des déchets
- Savoir chercher les informations sur les produits
- Connaître la responsabilité professionnelle en matière de produits phytosanitaires et les démarches liées à l'agrément d'entreprise
- Décrire les différents types de pollutions et leurs impacts
- Mettre en place des pratiques visant à limiter la dispersion des produits dans l'environnement

SÉQUENCE 2 : SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Identifier les dangers liés aux différents produits
- Identifier les facteurs favorisant la pénétration des produits et mettre en place des stratégies limitant l'exposition
- Choisir les différents équipements de protection individuels
- Agir face à une intoxication liée aux produits

SÉQUENCE 3: TECHNIQUES ALTERNATIVES

- · Comparer l'utilisation de produit phytopharmaceutiques et l'utilisation de techniques alternatives
- Décrire des stratégies globales de gestion pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques



Durée:

3 jours soit 21 heures



Tarif:

Nous consulter



Pour qui?

Toute personne qui achète, applique et fait de la prestation de service à l'aide de produits phytopharmaceutiques



Evaluation:

Test informatique validant: 30 questions, 20 bonnes réponses minimum pour avoir son Certiphyto



Prérequis:

Savoir lire le français et utiliser l'outil informatique.

Taux de réussite : 100%*

Années 2021-2023

*En cas d'échec au test, une formation supplémentaire peut vous être proposée

ode RS : RS5655 ertificateur : Ministère de agriculture et de la souveraineté limentaire ate d'enregistrement : 01/01/202



MÉTHODES MOBILISÉES —

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques



DÉBOUCHÉS _____

- Paysagiste utilisant des produits phytopharmaceutiques
- Agriculteurs faisant de la prestation de service



Modalités et délais d'accès —

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail: formation@fredon-grandest.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.70
- Via le site moncompteformation.fr



Accessibilité -

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)

Nos équipes sont à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

Nos clients en parlent

Thibault L - Juin 2020



3 jours de formation agréable malgré le COVID 19, très bonne équipe, formateurs proches du public. Rien à dire de négatif.





Formation renouvellement au Certiphyto DESA

Certificat individuel pour l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Le certificat individuel pour l'activité « **Utilisation des produits phytopharmaceutiques catégorie Décideur en entreprise soumise à agrément** » est une formation règlementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 29 août 2016, et les modalités par la note de service du 29 octobre 2019.



OBJECTIFS

- Actualiser ses connaissances de la règlementation qui encadre l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Identifier et évaluer les risques liés aux produit
- Définir une stratégie en lien avec la réduction des produits et l'utilisation de techniques alternatives



CONTENU

SÉQUENCE 1: RÈGLEMENTATION ET ENVIRONNEMENT

- Règlementation Française et européenne
- Savoir ce qu'est un produit phytosanitaire
- Connaître les règles de transport, de stockage et de gestion des déchets
- Savoir chercher les informations sur les produits
- Connaître la responsabilité professionnelle en matière de produits phytosanitaires et les démarches liées à l'agrément d'entreprise
- Décrire les différents types de pollutions et leurs impacts
- Mettre en place des pratiques visant à limiter la dispersion des produits dans l'environnement

SÉQUENCE 2 : SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Identifier les dangers liés aux différents produits
- Identifier les facteurs favorisant la pénétration des produits et mettre en place des stratégies limitant l'exposition
- Choisir les différents équipements de protection individuels
- Agir face à une intoxication liée aux produits

SÉQUENCE 3: TECHNIQUES ALTERNATIVES

- Comparer l'utilisation de produit phytopharmaceutiques et l'utilisation de techniques alternatives
- Décrire des stratégies globales de gestion pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques



Durée:

1 jour soit 7 heures



Tarif:

Nous consulter



Pour qui?

Toute personne qui achète, applique et fait de la prestation de service à l'aide de produits phytopharmaceutiques



Evaluation:

Evaluation des acquis tout au long de la formation



Prérequis:

Avoir un certiphyto DESA en cours de validité dont la date expire dans 3 à 6 mois. Savoir lire le français et utiliser l'outil informatique.

> Formation validée par le présentiel uniquement

0% d'abandon

Années 2021-2023

Code RS : RS5655 Certificateur : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire Date d'enregistrement : 01/01/2022

<<



MÉTHODES MOBILISÉES —

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques



DÉBOUCHÉS _____

- Paysagiste utilisant des produits phytopharmaceutiques
- Agriculteurs faisant de la prestation de service



Modalités et délais d'accès ——

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail: formation@fredon-grandest.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.70
- Via le site moncompteformation.fr



Accessibilité —

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)

Nos équipes sont à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

Nos clients en parlent

Adrien T - Avril 2023

J'ai apprécié l'ensemble de la formation.





Formation initiale au Certiphyto DNSA

Certificat individuel pour l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Le certificat individuel pour l'activité « Utilisation des produits phytopharmaceutiques catégorie **Décideur en entreprise Non Soumise à Agrément** » est une formation règlementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 29 août 2016, et les modalités par la note de service du 29 octobre 2019.



- Expliquer la règlementation qui encadre les produits phytopharmaceutiques et ses enjeux pour mieux la respecter
- Identifier et évaluer les risques liés aux produits
- Définir une stratégie en lien avec la réduction des produits et l'utilisation de techniques alternatives



SÉQUENCE 1: RÈGLEMENTATION ET ENVIRONNEMENT

- Règlementation Française et européenne
- Savoir ce qu'est un produit phytosanitaire et les différents Certiphyto
- Connaître les règles de transport, de stockage et de gestion des déchets
- Savoir chercher les informations sur les produits
- Connaître la responsabilité professionnelle en matière de produits phytosanitaires
- Décrire les différents types de pollutions et leurs impacts
- Mettre en place des pratiques visant à limiter la dispersion des produits dans l'environnement

SÉQUENCE 2 : SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Identifier les dangers liés aux différents produits
- Identifier les facteurs favorisant la pénétration des produits et mettre en place des stratégies limitant l'exposition
- Choisir les différents équipements de protection individuels
- Agir face à une intoxication liée aux produits

SÉQUENCE 3: TECHNIQUES ALTERNATIVES

- Comparer l'utilisation de produit phytopharmaceutiques et l'utilisation de techniques alternatives
- Décrire des stratégies globales de gestion pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques



Durée:

2 iours soit 14 heures



Tarif:

Nous consulter



Pour qui?

Toute personne qui achète, applique des produits phytopharmaceutiques à usage professionnel



Evaluation:

Test informatique validant: 30 questions, 15 bonnes réponses minimum pour avoir son Certiphyto



Prérequis:

Savoir lire le français et utiliser l'outil informatique.

Taux de réussite : 99%*

Années 2021-2023

*En cas d'échec au test, une formation supplémentaire peut vous être proposée

<<



MÉTHODES MOBILISÉES —

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques



DÉBOUCHÉS _____

- Agent du service de gestion des espaces verts dans les collectivités territoriales
- Agriculteurs, viticulteurs, etc.



Modalités et délais d'accès ———

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit:

- Par mail: formation@fredon-grandest.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.70
- Via le site moncompteformation.fr



Accessibilité -

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)

Nos équipes sont à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

Nos clients en parlent

Yves M. - Janvier 2022

Programme très technique et complet.





Formation renouvellement au Certiphyto DNSA

Certificat individuel pour l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Le certificat individuel pour l'activité « **Utilisation des produits phytopharmaceutiques catégorie Décideur en entreprise Non Soumise à Agrément** » est une formation règlementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 29 août 2016, et les modalités par la note de service du 29 octobre 2019.



OBJECTIFS

- Actualiser ses connaissances de la règlementation qui encadre l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Identifier et évaluer les risques liés aux produit
- Définir une stratégie en lien avec la réduction des produits et l'utilisation de techniques alternatives



SÉQUENCE 1: RÈGLEMENTATION ET ENVIRONNEMENT

- Règlementation Française et européenne
- Savoir ce qu'est un produit phytosanitaire et les différents Certiphyto
- Connaître les règles de transport, de stockage et de gestion des déchets
- Savoir chercher les informations sur les produits
- Connaître la responsabilité professionnelle en matière de produits phytosanitaires
- Décrire les différents types de pollutions et leurs impacts
- Mettre en place des pratiques visant à limiter la dispersion des produits dans l'environnement

SÉQUENCE 2 : SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Identifier les dangers liés aux différents produits
- Identifier les facteurs favorisant la pénétration des produits et mettre en place des stratégies limitant l'exposition
- Choisir les différents équipements de protection individuels
- Agir face à une intoxication liée aux produits

SÉQUENCE 3: TECHNIQUES ALTERNATIVES

- Comparer l'utilisation de produit phytopharmaceutiques et l'utilisation de techniques alternatives
- Décrire des stratégies globales de gestion pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques



Durée:

1 jour soit 7 heures



Tarif:

Nous consulter



Pour qui?

Toute personne qui achète, applique des produits phytopharmaceutiques à usage professionnel



Evaluation:

Evaluation des acquis tout au long de la formation



Prérequis:

Avoir un certiphyto DNSA en cours de validité dont la date expire dans 3 à 6 mois.
Savoir lire le français.

Formation validée par le présentiel uniquement

0% d'abandon

Années 2021-2023

Code RS : RS5655 Certificateur : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire Date d'enregistrement : 01/01/202.



MÉTHODES MOBILISÉES —

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques



DÉBOUCHÉS —

- Agent du service de gestion des espaces verts dans les collectivités territoriales
- Agriculteurs, viticulteurs, etc.



Modalités et délais d'accès ———

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail: formation@fredon-grandest.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.70
- Via le site moncompteformation.fr



Accessibilité -

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)

Nos équipes sont à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

Nos clients en parlent

Claude P. - Décembre 2022

25



J'ai apprécié la disponibilité et la précision du formateur.





Formation initiale au Certiphyto Opérateur

Certificat individuel pour l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Le certificat individuel pour l'activité « **Utilisation des produits phytopharmaceutiques catégorie Opérateur** » est une formation règlementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 29 août 2016, et les modalités par la note de service du 29 octobre 2019.



OBJECTIFS

- Expliquer la règlementation qui encadre les produits phytopharmaceutiques et ses enjeux pour mieux la respecter
- Comprendre les risques liés aux produits
- Connaître un certain nombre de techniques alternatives, et établir des stratégies les utilisant, dans l'optique de réduire l'utilisation des produits



CONTENU

SÉQUENCE 1: RÈGLEMENTATION ET ENVIRONNEMENT

- Règlementation Française et européenne
- Savoir ce qu'est un produit phytosanitaire
- Connaître et mettre en oeuvre les règles de transport, de stockage et de gestion des déchets
- Savoir chercher les informations sur les produits
- Connaître la responsabilité professionnelle en matière de produits phytosanitaires
- Décrire les différents types de pollutions et leurs impacts
- Mettre en place des pratiques visant à limiter la dispersion des produits dans l'environnement

SÉQUENCE 2 : SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Identifier les dangers liés aux différents produits
- Identifier les facteurs favorisant la pénétration des produits et appliquer des stratégies limitant l'exposition
- Identifier les différents équipements de protection individuels
- Agir face à une intoxication liée aux produits

SÉQUENCE 3: TECHNIQUES ALTERNATIVES

- · Comparer l'utilisation de produit phytopharmaceutiques et l'utilisation de techniques alternatives
- Citer des stratégies globales de gestion pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques



Durée:

2 jours soit 14 heures



Tarif:

Nous consulter



Pour qui?

Toute personne qui applique des produits phytopharmaceutiques à usage professionnel



Evaluation:

Test informatique validant : **20 questions, 12 bonnes** réponses minimum pour avoir son Certiphyto



Prérequis:

Savoir lire le français et utiliser l'outil informatique.

Taux de réussite :

98%*

Années 2021-2023

*En cas d'échec au test, une formation supplémentaire peut vous être proposée

Code RS : RS5653 Certificateur : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire Date d'enregistrement : 01/01/2022

<<



MÉTHODES MOBILISÉES —

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques



DÉBOUCHÉS -

- Agent du service de gestion des espaces verts dans les collectivités territoriales
- Ouvrier agricole, viticole etc.



Modalités et délais d'accès ———

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail: formation@fredon-grandest.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.70
- Via le site moncompteformation.fr



Accessibilité -

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)

Nos équipes sont à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

Nos clients en parlent

Dorothée G. - Février 2023

J'ai aimé la disponibilité de la formatrice.





Formation renouvellement au Certiphyto Opérateur

Certificat individuel pour l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Le certificat individuel pour l'activité « **Utilisation des produits phytopharmaceutiques catégorie Opérateur** » est une formation règlementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 29 août 2016, et les modalités par la note de service du 29 octobre 2019.



OBJECTIFS

- Expliquer la règlementation qui encadre les produits phytopharmaceutiques et ses enjeux pour mieux la respecter
- Comprendre les risques liés aux produits
- Connaître un certain nombre de techniques alternatives, et établir des stratégies les utilisant, dans l'optique de réduire l'utilisation des produits



CONTEN

SÉQUENCE 1: RÈGLEMENTATION ET ENVIRONNEMENT

- Règlementation Française et européenne
- Savoir ce qu'est un produit phytosanitaire
- Connaître et mettre en oeuvre les règles de transport, de stockage et de gestion des déchets
- Savoir chercher les informations sur les produits
- Connaître la responsabilité professionnelle en matière de produits phytosanitaires
- Décrire les différents types de pollutions et leurs impacts
- Mettre en place des pratiques visant à limiter la dispersion des produits dans l'environnement

SÉQUENCE 2 : SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Identifier les dangers liés aux différents produits
- Identifier les facteurs favorisant la pénétration des produits et appliquer des stratégies limitant l'exposition
- Identifier les différents équipements de protection individuels
- Agir face à une intoxication liée aux produits

SÉQUENCE 3 : TECHNIQUES ALTERNATIVES

- Comparer l'utilisation de produit phytopharmaceutiques et l'utilisation de techniques alternatives
- Citer des stratégies globales de gestion pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques



Durée:

1 jours soit 7 heures



Tarif:

Nous consulter



Pour qui?

Toute personne qui applique des produits phytopharmaceutiques à usage professionnel



Evaluation:

Evaluation des acquis tout au long de la formation



Prérequis:

Avoir un Certiphyto Opérateur, AOCT ou OEA en cours de validité dont la date expire dans 3 à 6 mois. Savoir lire le français.

> Formation validée par le présentiel uniquement

0% d'abandon

Années 2021-2023

Code RS : RS5653 Certificateur : Ministère de l'agriculture et de la souverainete alimentaire



MÉTHODES MOBILISÉES —

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques



DÉBOUCHÉS -

- Agent du service de gestion des espaces verts dans les collectivités territoriales
- Ouvrier agricole, viticole etc.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail: formation@fredon-grandest.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.70
- Via le site moncompteformation.fr



Accessibilité —

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)

Nos équipes sont à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

Nos clients en parlent

Dougles T. - Novembre 2022

29



J'ai apprécié la pédagogie et le dynamisme de la formatrice.





Préparation au test Certiphyto tous publics

Certificats individuels pour le conseil, la vente ou l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Journée de préparation au test des différents Certiphyto.



OBJECTIFS

L'objectif de cette formation de préparer les candidats au passage du certiphyto. «Cette formation n'est pas certifiante en elle même mais elle prépare et donne des bases nécessaires pour favoriser la réussite au test seul.



SÉQUENCE 1: RÈGLEMENTATION ET ENVIRONNEMENT

- Règlementation Française et européenne
- Savoir ce qu'est un produit phytosanitaire
- Connaître les règles de transport, de stockage et de gestion des déchets
- Savoir chercher les informations sur les produits
- Connaître la responsabilité professionnelle en matière de produits phytosanitaires et les démarches liées à l'agrément d'entreprise
- Décrire les différents types de pollutions et leurs impacts
- Mettre en place des pratiques visant à limiter la dispersion des produits dans l'environnement

SÉQUENCE 2 : SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Identifier les dangers liés aux différents produits
- Identifier les facteurs favorisant la pénétration des produits et mettre en place des stratégies limitant l'exposition
- Conseiller sur le choix des différents équipements de protection individuels
- Agir face à une intoxication liée aux produits

SÉQUENCE 3: TECHNIQUES ALTERNATIVES

- Comparer l'utilisation de produit phytopharmaceutiques et l'utilisation de techniques alternatives
- Expliquer les stratégies globales de gestion pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques



Durée:

1 jours soit 7 heures



Tarif:

Nous consulter



Pour qui?

Toute personne qui conseille, vend, choisit et/ ou applique des produits phytopharmaceutiques à usage professionnel



Evaluation:

Evaluation des acquis tout au long de la formation



Prérequis:

Savoir lire le français et utiliser l'outil informatique.

Taux de réussite : 98%*

Année 2023

*En cas d'échec au test, une formation supplémentaire peut vous être proposée



MÉTHODES MOBILISÉES —

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques



DÉBOUCHÉS —

• Conseiller, vendeur de produits professionnels ou amateurs, Agent du service de gestion des espaces verts dans les collectivités territoriales, exploitant agricole, viticole, ouvrier agricole, viticole, paysagiste, etc.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS ———

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail: formation@fredon-grandest.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.70
- Via le site moncompteformation.fr



Accessibilité -

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)

Nos équipes sont à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

Nos clients en parlent

Valentin O. - Juin 2022



« J'ai apprécié la fluidité des informations et l'animation très qualitative (formatrice pédagogue).

31





Formation Certibiocide Désinfectants

Certificat individuel pour la vente et l'utilisation de produits biocides à usage professionnel

Le certificat individuel pour l'utilisation et la distribution de certains produits biocides est une formation règlementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 23 janvier 2023.



OBJECTIFS _

- Connaître la règlementation qui encadre les produits biocides et ses enjeux pour mieux la respecter
- Connaitre les produits désinfectants et élaborer des stratégies visant à limiter le recours aux produits biocides
- Comprendre les risques pour la santé et l'environnement liés aux différents produits et pouvoir mettre en place des stratégies visant à minimiser ce risque



CONTENU

SÉQUENCE 1: RÈGLEMENTATION

- Connaitre la réglementation autour des biocides
- Connaitre les modalités de stockage, de transport

SÉQUENCE 2 : LES MICROORGANISMES ET LES DÉSINFECTANTS

- Connaitre les produits désinfectants
- Savoir faire un diagnostic
- Elaborer des stratégies pour limiter le recours aux produits

SÉQUENCE 3 : PRÉVENTION DES RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

- Identifier les risques environnementaux liés aux produits biocides
- Connaitre et respecter la gestion des déchets

SÉQUENCE 4 : PRÉVENTION DES RISQUES POUR LA SANTÉ HUMAINE

- Connaitre les risques liés à l'utilisation des produits biocides
- Connaitre les situations exposantes
- Connaitre les voies principales de contamination

SÉQUENCE 5: EVALUATION

• Test QCM final généré par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.



Durée:

1 jour soit 7 heures



Tarif:

Nous consulter



Pour qui?

Toute personne utilisan ou commercialisant des produits biocides professionnels soumis au certibiocide (liste disponible ici:

https://biocid-anses.fr



Evaluation:

Test informatique validant : 30 questions, 20 bonnes réponses minimum pour avoir son Certibiocide



Prérequis:

Savoir lire le Français

Code RS : RS6440 Certificateur : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires



MÉTHODES MOBILISÉES -

- Diaporama sur vidéoprojecteur
- Vidéos
- QCM
- Jeux et mises en situation pédagogiques, retours d'expériences



DÉBOUCHÉS -

- Métiers de l'hygiène (Dératisation, désinsectisation, désinfection, etc.)
- Vendeur de produits biocides



Modalités et délais d'accès 🗕

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail: formation@fredon-grandest.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.70
- Via le site moncompteformation.fr



Accessibilité -

33

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)

Nos équipes sont à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.



Formation Certibiocide Nuisibles

Certificat individuel pour la vente et l'utilisation de produits biocides à usage professionnel

Le certificat individuel pour l'utilisation et la distribution de certains produits biocides est une formation règlementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 23 janvier 2023.



OBJECTIFS —

- Connaître la règlementation qui encadre les produits biocides et ses enjeux pour mieux la respecter
- Connaître les différents rongeurs, insectes et autres vertébrés pour établir un plan de lutte limitant l'utilisation de la méthode chimique
- Comprendre les risques pour la santé et l'environnement liés aux différents produits et pouvoir mettre en place des stratégies visant à minimiser ce risque



CONTENU

SÉQUENCE 1: RÈGLEMENTATION

- Connaitre la réglementation autour des biocides
- Connaitre les modalités de stockage, de transport

SÉQUENCE 2 : LES NUISIBLES ET LA LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

- · Connaitre la biologie des nuisibles (insectes, rongeurs, autres vertébrés)
- Savoir faire un diagnostic
- Connaitre les différents produits et leur mode d'action
- Elaborer des stratégies pour limiter le recours aux produits

SÉQUENCE 3: PRÉVENTION DES RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

- Identifier les risques environnementaux liés aux produits biocides
- Connaitre et respecter la gestion des déchets

SÉQUENCE 4 : PRÉVENTION DES RISQUES POUR LA SANTÉ HUMAINE

- Connaitre les risques liés à l'utilisation des produits biocides
- Connaitre les situations exposantes
- Connaitre les voies principales de contamination

SÉQUENCE 5: EVALUATION

• Test QCM final généré par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.



Durée:

3 jours soit 21 heures



Tarif:

Nous consulter



Pour qui?

Toute personne utilisan ou commercialisant des produits biocides professionnels soumis au certibiocide (liste disponible ici:

https://biocid-anses.fr



Evaluation:

Test informatique validant 30 questions, 20 bonnes réponses minimum pour avoir son Certibiocide



Prérequis:

Savoir lire le Français

Code RS: RS6442
Certificateur: Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires
Date d'enregistrement: 01/01/202



MÉTHODES MOBILISÉES -

- Diaporama sur vidéoprojecteur
- Vidéos
- QCM
- Jeux et mises en situation pédagogiques, retours d'expériences



DÉBOUCHÉS -

- Métiers de l'hygiène (Dératisation, désinsectisation, désinfection, etc.)
- Vendeur de produits biocides



Modalités et délais d'accès –

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail: formation@fredon-grandest.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.70
- Via le site moncompteformation.fr



Accessibilité -

35

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)

Nos équipes sont à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.



Formation Certibiocide Autres produits

Certificat individuel pour la vente et l'utilisation de produits biocides à usage professionnel

Le certificat individuel pour l'utilisation et la distribution de certains produits biocides est une formation règlementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 23 janvier 2023.



OBJECTIFS -

- Connaître la règlementation qui encadre les produits biocides et ses enjeux pour mieux la respecter
- Connaître les nuisibles (oiseaux, xylophages, biosalissures), leurs moyens de lutte et leurs méthodes alternatives pour établir un plan de lutte limitant l'utilisation de la méthode chimique
- Comprendre les risques pour la santé et l'environnement quant à l'emploi de ces différents produits et pouvoir mettre en place des stratégies visant à minimiser ces risques



CONTENU

SÉQUENCE 1: RÈGLEMENTATION

- Connaitre la réglementation autour des biocides
- Connaitre les modalités de stockage, de transport

SÉQUENCE 2 : LES NUISIBLES ET LA LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

- Connaître les nuisibles et savoir les différencier (oiseaux, xylophages, biosalissures)
- Savoir faire un diagnostic
- Elaborer des stratégies pour limiter le recours aux produ

SÉQUENCE 3: PRÉVENTION DES RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

- Identifier les risques environnementaux liés aux produits biocides
- Connaitre et respecter la gestion des déchets

SÉQUENCE 4 : PRÉVENTION DES RISQUES POUR LA SANTÉ HUMAINE

- Connaitre les risques liés à l'utilisation des produits biocides
- Connaitre les situations exposantes
- Connaitre les voies principales de contamination
- Connaitre les moyens pour se protéger

SÉQUENCE 5 : EVALUATION

• Test QCM final généré par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.



Durée:

1 jour soit 7 heures



Tarif:

Nous consulter



Pour qui?

Toute personne utilisan ou commercialisant des produits biocides professionnels soumis au certibiocide (liste disponible ici:

https://biocid-anses.fr



Evaluation:

Test informatique validant 30 questions, 20 bonnes réponses minimum pour avoir son Certibiocide



Prérequis:

Savoir lire le Français

Code RS: RS6441
Certificateur: Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires
Date d'enregistrement: 01/01/202



MÉTHODES MOBILISÉES -

- Diaporama sur vidéoprojecteur
- Vidéos
- QCM
- Jeux et mises en situation pédagogiques, retours d'expériences



DÉBOUCHÉS -

- Métiers de l'hygiène (Dératisation, désinsectisation, désinfection, etc.)
- Vendeur de produits biocides



Modalités et délais d'accès -

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail: formation@fredon-grandest.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.70
- Via le site moncompteformation.fr



Accessibilité -

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)

Nos équipes sont à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.



VOTRE CONTACT

Service Formations

formation@fredon-grandest.fr

03.26.77.36.70

Bulletin d'inscription initial/renouvellement

Joindre ce bulletin d'inscription par mail à formation@fredon-grandest.fr

SOCIÉTÉ / EXPLOITATION			
ADRESSE:			
MAIL:			
TÉLÉPHONE:			
Type de session :	□ INTRA	□ INTER da	te :
	(à la journée pour plus de 7 sa	lariés) (dates défini	es dans le calendrier)
FORMATION:			
NOM ET PRÉNOM DU OU DES SALARIÉS À INSCRIRE EN FORMATION (pour les renouvellements certiphyto mettre les numéros et dates de fin de validité)	- - - - -		
DOMAINE D'ACTIVITÉ :	AGRICOLE	HYGIENE	ENVIRONNEMENT
	☐ Grandes cultures☐ Viticulture☐ Arboriculture☐	☐ Nuisibles ☐ Désinfection ☐ Autre:	☐ Paysage☐ Collectivités☐ Autres:
	☐ Autre :		
CERTAINS SALARIÉS SONT-ILS EN SITUATION DE HANDICAP? (Précisez de quel type)			
CERTAINS SALARIÉS ONT- ILS DES DIFFICULTÉS AVEC CERTAINS OUTILS ? (Nécessitant un suivi particulier, précisez de	☐ Informatique☐ Compréhension de☐ Difficulté à écrire☐ Difficulté à parler	la langue française	
quel type)			

Les données de ce bulletin servent à mieux cibler vos besoins lors de la formation pour nous adapter au mieux à vos attentes.

Nous vous accompagnons dans vos démarches

Certaines de nos formations sont éligibles au CPF ou peuvent être prise en charge par votre OPCO. Renseignements auprès de votre OPCO, par votre compte CPF ou auprès de Pôle emploi. Nous vous transmettrons les documents se référant aux formations souhaitées par email.



La formation en Grand Est

Site	Reims	Malzéville	Sélestat	
Salles de formation	4	2	1	
Parc informatique	12 tablettes munies d'un accès internet	12 tablettes munies d'un accès internet	10 ordinateurs munis d'un accès internet	

Démarche qualité

FREDON Grand Est a reçu la certification Qualiopi en 2021 pour son activité de formation. Cette marque atteste de la qualité du processus mis en oeuvre par notre organisme de formation. Elle est gage de notre capacité à développer les compétences et connaissances de nos stagiaires dans le domaine du sanitaire.

Nous accompagnons toute l'année nos stagiaires dans l'obtention du Certiphyto et du Certibiocide (en formation initiale ou de renouvellement).



La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION







FREDON Grand Est, 2 Espl. Roland Garros, 51100 Reims

Tél : 03 26 77 36 70 - Courriel : contact@fredon-grandest.fr - www.fredon-grandest.fr SIRET - 440 409 175 000 13 - APE / NAF 9412Z - N°TVA FR43440409175

RETROUVEZ TOUTE NOTRE ACTUALITÉ





